

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5^e) jour du mois de novembre 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey (19 h 01), Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Claude Poulin étant absent.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 08 et prend fin à 19 h 10.

Rés # 18-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 18-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2018

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 18-11-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1806449 à C1806545 et L1800054 à L1800062)	226 970,26 \$
Salaires, rémunérations des élus	73 458,13 \$
- Déplacements	1 342,67 \$

TOTAL **301 771,06 \$**

**Rés # 18-11-04 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 233
– ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 178, FIXANT DE
NOUVELLES NORMES SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 233, abrogeant le règlement N° 178, fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 18-11-05 RATIFIER L'ENVOI D'UN AVIS DISCIPLINAIRE

ATTENDU les événements relatés par la directrice générale concernant le salarié N° 60;

ATTENDU QUE le comportement observé est répréhensible;

EN

CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Diane Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'avis disciplinaire expédié au salarié N° 60 le 22 octobre dernier.

**Rés # 18-11-06 MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES POUR LES TROIS (3)
PROCHAINES ANNÉES, SOIT 2019, 2020 ET 2021.**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat relatif à la *fourniture de services juridiques pour les trois (3) prochaines années, soit 2019, 2020 et 2021*, à la firme "Morency, Société d'avocats", pour la somme de 1 000 \$ par année, plus les taxes. Que les clauses dans l'offre de services du 20 novembre 2014 demeurent, nonobstant l'augmentation des taux horaires des procureurs impliqués.

Note LE BON COUP

Monsieur la maire félicite les entreprises « Alimentation HJM » et « Dépanneur Saint-Siméon » pour les investissements effectués et se réjouit de la confiance qu'ils démontrent envers la population de Saint-Siméon et invite celle-ci à les encourager.

Rés # 18-11-07 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

POUR
CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Dany Tremblay, appuyé par madame Diane Dufour et résolu unanimement :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Rés # 18-11-08 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

POUR
CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, appuyé par monsieur Jean-Guy Harvey et résolu unanimement :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité autorise monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Note

CERTIFICATIONS D'UN POMPIER VOLONTAIRE OU À TEMPS PARTIEL

Monsieur le maire fait mention au conseil municipal et félicite les pompiers volontaires ou à temps partiel ci-dessous, qui ont complété avec succès les qualifications professionnelles suivantes :

- M. Régis Desbiens : Officier non urbain
Recherche de causes et de circonstances d'un incendie
- M. David Savard : Pompier I
Matière dangereuses-Opération

Rés # 18-11-09

DÉMISSION DU CHEF DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE

M. Carl Chamberland, chef du service de sécurité incendie, occupe un nouvel emploi à l'extérieur de notre municipalité, voire de la région ;

ATTENDU QUE

celui-ci nous n'étant plus disponible pour occuper ce poste et nous a remis sa démission en date du 5 novembre 2018 ;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Yoan Savard, directeur adjoint, au titre de chef par intérim du service de sécurité incendie.

Rés # 18-11-10

PROGRAMME « TECQ » – ASPHALTE RUE DE LA CHAPELLE ET REMPLACEMENT DES CONDUITES DU POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE

la chaussée de la rue de la Chapelle est dans un piteux état et qu'elle devrait être refaite au complet;

ATTENDU QUE

les conduites du poste de pompage « PP-2 » des eaux usées doivent être remplacées;

ATTENDU QUE

nous bénéficions d'argent dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

POUR CES
MOTIFS,

Il est proposé par madame Diane Dufour, appuyé par monsieur Jean-Guy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'inclure la réfection de la rue de la Chapelle et le remplacement des conduites du poste de pompage « PP-2 » des eaux usées, au susdit programme.

Rés # 18-11-11 VENTE D'UNE TONDEUSE USAGÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un nouvel appel d'offres public pour la vente, par soumission, d'une tondeuse usagée avec siège, de marque « Big John »;

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions ;

ATTENDU QUE le prix de vente de base fixé était de 200 \$;

ATTENDU QUE la soumission la plus haute reçue est de 250 \$;

EN

CONSÉQUENCE, Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de ladite tondeuse à Mme Chantal Pilon, pour un prix de 250 \$.

Rés # 18-11-12 QUELQUES DEMANDES AU « MTMDET »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander les autorisations suivantes au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec (MTMDET), soit :

- l'achat de balises centrales aux traverses piétonnières ;
- l'installation de balises centrales aux traverses piétonnières ;
- l'installation d'une borne interactive ;
- l'illumination et l'installation d'oriflammes lors du 150^e anniversaire de Saint-Siméon ;
- l'aménagement d'un accès sur la route 170, vis-à-vis le stationnement du parc municipal de la Quatrième Chute ;
- aménagement d'un stationnement de rétention au 1062 rue Saint-Laurent.

c.c. Mme Émilie Foster, Député de Charlevoix – Côte-de-Beaupré

**Rés # 18-11-13 DEMANDE DE PRIX POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE
ET DES EAUX USÉES POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées, pour les deux (2) prochaines années, soit 2019 et 2020, auprès des firmes suivantes :

- Exova ;
- Laboratoires Environnex ;
- Maxxam Analytique (anciennement Laboratoire LCQ).

Rés # 18-11-14

TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Rés # 18-11-15 PROGRAMME « PRIMEAU – VOLET II »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du « Guide sur le programme PRIMEAU » et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Dany Tremblay, appuyé par monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu que :

- la municipalité de Saint-Siméon s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU – Volet II;
- la municipalité de Saint-Siméon confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU – Volet II;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU – Volet II.

c.c. Mme Émilie Foster, Député de Charlevoix – Côte-de-Beaupré

Rés # 18-11-16 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LES ENDROITS OÙ IL SERA INTERDIT DE CONSOMMER DU CANNABIS

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, un projet de règlement, régissant les endroits où il sera interdit de consommer du cannabis.

Rés # 18-11-17 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 18-05 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 31 octobre 2018;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 18-05, au propriétaire du lot 5 728 591, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4997-71-6620), aux fins de réputer conforme la construction d'une remise dans la cour avant, alors que l'article 6.2.7 - 3° du règlement de zonage N° 196, stipule que les remises ne sont permises que dans les cours arrières et latérales.

Rés # 18-11-18 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 18-06 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 31 octobre 2018;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 18-06, au propriétaire du lot 5 728 892, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5100-17-9462), aux fins de réputer conforme l'agrandissement d'une résidence dont la marge latérale est de 1,7 mètres et la somme des marges latérales est de 3,1 mètres, alors que la grille des spécifications stipule que la marge latérale minimum d'un bâtiment principal doit avoir un minimum de 2,0 mètres et une somme minimale des marges latérales de 6,0 mètres.

Rés # 18-11-19 VENTE DES TERRAINS DE L'ANCIEN SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres public pour la vente, par soumission, de son ancien « site de dépôt en tranchées »;

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) seule soumission et que celle-ci était inférieure au prix de base fixé 30 000 \$;

ATTENDU QUE l'unique soumission reçue, au montant de 20 000 \$ est rejetée ;

EN
CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de relancer un nouvel appel d'offres public pour la vente de notre ancien « site de dépôt en tranchées (DET) », soit les lots « 5 728 098 et 5 728 104 », par soumission publique, toujours avec un prix de base de 30 000 \$.

La date limite pour la réception des soumissions est fixée au 22 novembre 2018.

Rés # 18-11-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À NOTRE PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES

ATTENDU QUE le 24 septembre 2018, l'entreprise « La Ferme de l'Âne du Saint-Laurent » a déposé une demande d'aide financière pour éclairer son commerce situé au 1065 rue Saint-Laurent, dans le cadre du règlement N° 216, accordant une aide financière à une entreprise du secteur privé – Programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises, entré en vigueur le 6 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié ledit projet versus le règlement N° 216 ;

ATTENDU QUE la susdite demande ne cadre dans aucun des volets du programme d'aide financière de la municipalité ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder l'aide financière demandée par l'entreprise « La Ferme de l'Âne du Saint-Laurent », pour éclairer son commerce situé au 1065 rue Saint-Laurent.

Rés # 18-11-21 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT « 5 729 488 » (RUE GAUTHIER)

ATTENDU QUE l'Auberge sur Mer inc. a demandé à la Municipalité de Saint-Siméon de lui vendre une partie du lot « 5 729 488 », soit l'extrémité de la rue Gauthier qui est adjacente à sa propriété;

ATTENDU QUE la municipalité ne se sert pas de cette section;

ATTENDU QUE cette partie de lot ne se veut utile que pour ce propriétaire;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de vendre à l'Auberge sur Mer inc., pour la somme de 500 \$, une partie du lot « 5 729 488 ». L'acheteur s'engage à :

- laisser en place la borne-fontaine située sur le lot « 5 729 164 » ;
- prendre à sa charge tous les frais de services professionnels pour la conclusion de la présente transaction.

Rés # 18-11-22 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE ET L'ARCADE POUR L'HIVER 2018-2019

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que messieurs Yan Tremblay et Jean-François Tremblay soient embauchés comme responsables de la patinoire et de l'arcade pendant l'hiver 2018-2019. M. Yan Tremblay effectuera un horaire hebdomadaire de trente-quatre (34) heures/semaine alors l'horaire de M. Jean-François Tremblay sera de neuf (9) heures/semaine. Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2014-2019*". Que les heures de surveillance de l'arcade devront se prolonger jusqu'à 21 h 00 en semaine.

Rés # 18-11-23 CHAUFFAGE CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-ROCHERS

ATTENDU QUE les chaufferettes qui étaient installées au Centre des Loisirs de Baie-des-Rochers ont dû être enlevées suite à un avis de nos assurances ;

ATTENDU QUE ces appareils étaient l'unique système de chauffage dans ledit édifice ;

ATTENDU QUE des activités sont prévues en décembre prochain ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une seule proposition, dans le délai prescrit, soit de l'entreprise « Électricité Cap-à-l'Aigle inc. » ;

POUR CES
MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat et l'installation de *nouveaux équipements de chauffage pour le Centre des Loisirs de Baie-des-Rochers*, après avoir demandé des prix auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs. L'entreprise ayant soumis le plus bas prix effectuera les travaux, et ce, avant le 1^{er} décembre 2018.

Note 200^e DE BAIE-DES-ROCHERS

Monsieur le maire avise la population, principalement celle de Baie-des-Rochers, qu'après vérification auprès de la Société d'Histoire de Charlevoix, la date d'arrivée des premiers arrivants à Baie-des-Rochers est 1838 plutôt qu'en 1820. Les Fêtes du 200^e anniversaire de fondation de cette localité seront donc tenues en 2038.

Note RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS DU CAMPING EN 2018

M. le Maire dépose un rapport comparatif des revenus du camping municipal. Ainsi, les revenus de 2018, se chiffrent à 191 682 \$, alors que ceux de 2017 étaient de 175 192 \$, soit un surplus de 16 490 \$. On note aussi un accroissement de l'achalandage.

**Rés # 18-11-24 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME
« CANADA EN FÊTE »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière auprès de « Patrimoine Canada », dans le cadre du programme « Le Canada en Fête », pour les Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et du Canada 2019. Que Mme Johanne Dallaire est autorisée à signer les documents à cet effet.

Rés # 18-11-25 LIVRE SUR LES 150 ANS D'HISTOIRE DE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à la Société d'Histoire de Charlevoix pour la production d'un livre sur les 150 ans d'histoire de Saint-Siméon, au coût de 10 000 \$ (plus taxes si applicables).

Rés # 18-11-26 AJOUT AU CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter un addenda au « contrat de location de salle », soit ajouter une somme de 250 \$ pour le service de sonorisation avec un technicien.

Rés # 18-11-27 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	Fondation de l'Académie Hôtelière de Charlevoix, Projet Kenya	25,00 \$
-	Mouvement Action-Chômage de Charlevoix, cotisation	50,00 \$
-	Tourisme Charlevoix, cotisation municipale 2018-2019	4 538,00 \$
-	Tourisme Charlevoix, cotisation camping 2018-2019	568,00 \$
-	OPP de l'École Marie-Victorin, aide financière activités variées	150,00 \$
-	Club de motoneige Les Aventuriers de Charlevoix, publicité	125,00 \$
-	La Fabrique de la paroisse de St-Laurent-de-Charlevoix, aide déneigement stationnement Église de Saint-Siméon	200,00 \$

Rés # 18-11-28 APPUI AU SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE DE CHARLEVOIX-EST (SACC)

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le « service d'aide communautaire de Charlevoix-Est (SACC) » dans ses démarches pour recevoir une aide financière auprès du « Programme de Soutien des Organismes Communautaires (P.S.O.C.) ».

Rés # 18-11-29 PRIX « HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2019 »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de M. Nicolas Harvey pour le *Prix Hommage bénévolat-Québec 2019*, dans la catégorie *Jeune bénévole – Prix Claude-Masson*.

c.c. M. Nicolas Harvey

Rés # 18-11-30 CANDIDATURE MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de madame Pierrette Latulippe, pour l'excellence de son travail bénévole auprès des aînés, pour l'attribution de la *Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés*.

c.c. Mme Pierrette Latulippe

Rés # 18-11-31 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « MTMDET »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec (MTMDET) une aide financière pour l'achat de balises centrales aux traverses piétonnières.

CORRESPONDANCE :

- **MRC DE CHARLEVOIX-EST
TOURISME CHARLEVOIX**
Appui relatif à la réfection des sentiers du parc municipal de Baie-des-Rochers.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET
ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTMDET)**
 - Réponse à notre demande d'amélioration de la route 138 entre La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine.
 - Réponse à notre demande de correction la courbe entre le 435 et le 437 rue de Port-aux-Quilles.
 - Réponse à notre demande de correction la courbe entre le 292 et le 315 rue de Port-aux-Quilles.
- **INDEMNIPRO**
Non-responsabilité de la municipalité dans le dossier « 21010-016843 JZN ».
- **RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-
APPALACHES (CNCA)**
Tarification 2019 et assurances « Valeur des biens culturels déposés ».
- **LE REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX**
Remerciements pour le don lors du tournoi de balle donnée, principalement à M. Dany Tremblay et à son équipe.
- **MME SYLVIE FOSTER**
Démission de son emploi au sein du nouvel OH.
- **OFFRE DE SERVICE :**
 - M. Mathieu Marquis (opérateur de machinerie lourde).
 - Mme Épiphanie Houssou (agente de bureau).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 05 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 18-11-32 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 05.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale